



# UNE AGRESSION À CONNOTATION RACISTE !

## DES FAITS QUI DOIVENT ÊTRE PRIS AU SÉRIEUX

“ Allez, allez !...  
À la niche !

“ Que ce soit la Corrèze  
ou ailleurs en Outre-mer,  
ce n'est pas mon problème !

“ Rentre chez toi  
avec une carte bleue...

“ La Compagnie Créole...

“ Les petites bouteilles d'eau  
dans les toilettes sont le signe  
d'un radicalisme religieux.

“ La Direction n'est pas  
prête à discuter  
avec un Noir.

Plusieurs salariés et représentants syndicaux indiquent avoir été confrontés, dans cette entreprise, à des propos de cette nature.

Leur répétition, leur teneur et leur caractère potentiellement discriminatoire appellent une réponse claire de la part de l'employeur.

Pris isolément, certains de ces propos pourraient être présentés comme des maladresses, des plaisanteries de mauvais goût ou des dérapages individuels.

**Mais lorsqu'ils visent, de manière répétée, les mêmes personnes en raison de leur couleur de peau, de leur origine réelle ou supposée, de leur culture ou de leur religion réelle ou supposée, ils ne peuvent être simplement relativisés ou ignorés.**

### CES PROPOS NE PEUVENT PAS ÊTRE BANALISÉS.

Lorsqu'un propos est susceptible de revêtir un caractère raciste ou discriminatoire, il ne suffit pas d'invoquer une mauvaise compréhension, une maladresse ou une intention différente.

- Les mots prononcés comptent.
- Le contexte compte.
- La répétition compte.
- Et les conséquences pour les personnes qui les subissent comptent également.

### UNE RÉPONSE EST NÉCESSAIRE.

**UNSA MOBILITÉ refuse toute banalisation des propos racistes ou discriminatoires.**

Aucun salarié ne doit venir travailler avec le sentiment qu'il pourrait être réduit à sa couleur de peau, à ses origines, à sa culture ou à ses convictions.

### NOUS DEMANDONS DES MESURES CONCRÈTES.

**UNSA MOBILITÉ** demande que les personnes concernées soient entendues, que les témoignages soient recueillis, que les faits soient établis avec rigueur et que les mesures appropriées soient prises lorsque ces faits sont confirmés.

La lutte contre le racisme et les discriminations ne peut pas se limiter à des déclarations de principe. Elle doit se traduire par des actes, des procédures effectives, un suivi régulier et des engagements vérifiables.

## LE RESPECT ET L'ÉGALITÉ NE SE PROCLAMENT PAS SEULEMENT. ILS DOIVENT ÊTRE GARANTIS DANS LES ACTES.

# UNSA MOBILITÉ

DES ENGAGEMENTS CLAIRS – POUR DES RÉSULTATS CONCRETS



Je vote et fais voter  
du 19 au 23 octobre 2026 :  
**UNSA MOBILITÉ**